



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lutte contre le racisme

Question écrite n° 83684

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de M. le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire sur le rapport relatif à la France publié par la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), du Conseil de l'Europe, le 15 juin 2010. Ses auteurs recommandent entre autres aux autorités françaises de prendre des mesures supplémentaires pour améliorer la situation des roms venant des pays d'Europe centrale et orientale, en consultation avec les représentants de ces communautés, afin de combattre et de prévenir le racisme et la discrimination raciale à leur encontre. Il lui demande si le Gouvernement entend oeuvrer en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83684

Rubrique : Droits de l'homme et libertés publiques

Ministère interrogé : Immigration, intégration, identité nationale et développement solidaire

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 2010, page 7780

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)